

L'UNSA auditionnée par le gouvernement sur la réforme des retraites

Le 11 février, une délégation de l'UNSA conduite par Alain Olive a été reçue par François Fillon, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité et Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. L'UNSA a exposé ses analyses, propositions et revendications.

Partageant les éléments de diagnostic ressortant des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites, nous avons rappelé la nécessité d'entreprendre des réformes de nos régimes de retraite qui vont connaître des besoins de financement dès 2010.

Pour l'UNSA, la réforme ne saurait en aucun cas signifier régression des droits. L'objectif prioritaire est de garantir à l'ensemble des retraités, un niveau de vie comparable à celui dont ils disposaient durant leur période d'activité. **A l'avenir, les retraites vont coûter plus cher à la collectivité.**

L'UNSA a renouvelé son attachement à la répartition, ciment de la solidarité entre les générations. Elle exige qu'un terme soit mis au processus de dégradation des taux de remplacement engagé avec les réformes de 1993, soit l'abandon de la référence à l'indice des prix comme mode d'indexation et le gel de l'application du passage à la règle des 25 meilleures années.

L'UNSA a souligné que la réforme des retraites ne saurait s'accompagner du renoncement à l'objectif de plein emploi, dont elle attend que le gouvernement se donne réellement les moyens, notamment dans le cadre européen.

Sur le déploiement dans la durée de la réforme, le choix de l'horizon 2000 comme première étape de sa mise en œuvre semble réaliste.

Pour l'UNSA, il faut faire en sorte que l'ensemble des régimes soient équilibrés à cet horizon et que soit préparées d'ici là les conditions de l'équilibre dans la phase suivante, de 2020 à 2040.

Nous avons pris acte de la volonté du gouvernement de mettre en œuvre progressivement les changements à entreprendre. De même, nous avons approuvé le principe d'un suivi et d'évaluations régulières des effets de l'application des mesures.

A cette fin, la mise en place d'un mécanisme institutionnel original reçoit notre accord.

Par ailleurs, le COR devrait être le lieu approprié de centralisation de l'expertise nécessaire.

L'UNSA approuve l'idée de l'institution d'un droit à l'information individualisé des assurés sur l'élévation du montant de leur retraite aux différentes étapes de leur vie professionnelle.



**Le document qui explicite nos positions sur les retraites
va être envoyé aux organisations et sera disponible sur notre site Internet**

Enfin, la perspective de l'organisation de rendez-vous quinquennaux nous est apparue pertinente. **Mais nous avons souligné le fait que rien ne saurait interdire que les retraités ou les actifs ne puissent profiter d'une éventuelle embellie** ; pour l'UNSA, le gouvernement doit clairement s'engager sur ce point.

Sur le déroulement du processus d'élaboration de la réforme, **l'UNSA a demandé qu'il donne lieu à des concertations approfondies, sans précipitation ni dramatisation.**

L'UNSA a bien enregistré le fait que le gouvernement entendait légiférer sur les retraites avant les vacances d'été.

Mais, estimant que rien ne serait pire pour la crédibilité même de la réforme que de donner l'impression qu'elle aura été bâclée, l'UNSA a demandé que, si besoin est, le débat soit interrompu pendant l'été, pour pouvoir reprendre, sereinement, à la rentrée.

Alors que l'âge effectif moyen de cessation d'activité est de 57,5 ans, pour l'UNSA, aucun argument ne plaide aujourd'hui en faveur de l'allongement de la durée de cotisation.

L'UNSA a réaffirmé son attachement aux principes fondamentaux du Code des pensions civiles et militaires de retraite et aux régimes spéciaux, prévoyant une pension à taux plein pour 37,5 annuités.

Comme l'indique la déclaration intersyndicale du 6 janvier 2003, « la retraite à 60 ans doit demeurer le repère collectif, autour duquel doivent s'articuler les éléments de choix individuels, à introduire ou à améliorer. »

En outre, **un droit nouveau doit être institué** pour les personnes qui ont commencé à travailler très tôt et qui, ayant cotisé pendant 40 ans, doivent pouvoir partir avant 60 ans.

Plus généralement, l'UNSA se prononce en faveur d'aménagements des conditions de départs à la retraite qui, **dans le respect des normes collectives**, tiennent compte de l'aspiration au libre choix des salariés.

Ceux qui, actuellement à la retraite, relèvent du régime général ne connaîtraient pas de modification de leurs droits. Mais, ils continueront de subir les effets des réformes de 1993 et 1996 et en particulier ceux de l'indexation des retraites sur les prix qui, sur longue période feront inexorablement diverger l'évolution de leur retraite de celle des salaires.

Pour l'UNSA, au contraire, les retraités ne doivent pas être exclus du bénéfice des fruits de la croissance.

Parmi les instruments de consolidation du système, l'UNSA a estimé que le **Fonds de réserve des retraites (F2R)** devrait jouer un rôle plus important que celui qui lui a été jusqu'ici dévolu. Pour atteindre cet objectif, il faut, selon l'UNSA, retenir un mode de financement large, assis sur l'ensemble des revenus du capital et du travail.

Ce qui précède résume les points clés, de fond et de méthode, qui selon l'UNSA doivent être prioritairement intégrés dans la phase du processus de réforme qui va maintenant s'engager.

Cela étant, l'UNSA est bien entendu ouverte à un élargissement du champ des questions à soumettre au débat : la validation de certaines périodes d'inactivité involontaire, les inégalités de traitement, dont sont l'objet les multi-pensionnés.

Sur l'épargne retraite, l'UNSA a considéré que ce type de dispositif n'a vocation à apporter au revenu des retraités qu'une contribution marginale.

Enfin, l'UNSA a rappelé qu'elle entend prendre une part active à l'ensemble des discussions à venir. En ce sens elle a souligné sa volonté de participer à l'ensemble des groupes de travail et instances dont la création a été annoncée et notamment, la **Conférence sur l'assurance emploi** et le **Groupe Confédéral de synthèse.**

En conclusion, nous souhaitons que, désormais, l'ensemble des organisations syndicales se rencontrent afin d'envisager dans la plus grande unité, les initiatives nécessaires.

<p>Ouverture de l'Année européenne des personnes handicapées</p> <p>« Ensemble tout naturellement »</p>	<p>Quatre ministres : MM Fillon, représenté par Madame Ameline, Ferry, de Robien et Mattéi, ont fait le déplacement à Rennes, le 3 février 2003, malgré la neige et le froid, en soutien au « grand Chantier » de Jacques Chirac, l'année européenne des personnes handicapées.</p> <p>L'UNSA y était représentée par Bernadette Marchenoir et Fernande Franquet. Nous attendions des engagements, des propositions, des avancées ; nous avons eu des exemples d'intégration réussie comme celle de monsieur Papa Samba Pouye, malvoyant et thésard de droit public, monsieur Bruno Gomila, mal entendant et pourtant entrepreneur en services et communication, ou encore le modèle italien présenté par madame Ana Maria Comito, présidente du COFACE Handicap. Le modèle italien intègre la personne handicapée dans la société depuis la crèche jusqu'à la vie active, non pas par l'adaptation de la personne aux structures, mais par l'adaptation des structures à la personne. L'hypothèse est séduisante, mais Luc Ferry a tenté de nous convaincre qu'elle n'était pas adaptable en l'état à la France. Il nous a réaffirmé sa volonté de scolariser environ 15 000 enfants handicapés au cours d'un plan pluriannuel de cinq ans, dans le milieu scolaire actuel, les autres 60 000 enfants recensés pourraient continuer à être accueillis en établissements spécialisés ou scolarisés à domicile.</p> <p>Faire de l'année du handicap « une grande cause nationale », serait considérer les quelques 15,3% des personnes de 16 à 64 ans, d'abord comme des personnes et ensuite se dire qu'ils ou qu'elles sont victimes d'un handicap. Trouver des solutions pour une intégration réussie dans le monde du travail, c'est agir en continuité de la vie scolaire et éducative et non pas après ou à côté. C'est aussi agir sur l'accessibilité à la vie publique : bâtiments, guichets, etc. ; à la culture : bibliothèque en braille, web-sourds, etc. ; à l'emploi : aménagement des conditions de travail, etc.</p> <p>En France les personnes handicapées sont victimes de discriminations directes ou indirectes, ainsi que d'exclusions sociales dans leur vie quotidienne. La déclaration de Madrid, présentée au printemps dernier sous la présidence espagnole, résume ce dont les personnes handicapées ont besoin :</p> <p>« Non discrimination + Action positive = Inclusion sociale »</p>
<p>L'UNSA progresse à la SNCF</p>	<p>Élection du conseil d'administration 2003, l'UNSA obtient un élu</p> <p>L'UNSA recueille près de 12% des voix, en progression, obtient un siège et reste la première organisation syndicale cadre, dans une élection marquée par la présence, pour la première fois, d'une liste SUD.</p> <p>Ce résultat est conforme à la photographie des rapports de force issue des élections professionnelles de mars 2002.</p> <p>L'UNSA est la seule des organisations syndicales, présente en 1998, à progresser.</p>
<p>Un nouveau Bureau pour l'UD de la Corrèze</p>	<p>A l'issue de sa dernière Assemblée générale, qui s'est tenue le jeudi 30 janvier, a été décidée une modification du Bureau départemental de l'UNSA de la Corrèze.</p> <p>Pierre Vars en est le nouveau secrétaire départemental ; il sera aidé dans ses missions par Georges Pauly et Patrick TARRIER, secrétaires généraux adjoints ; la trésorerie sera prise en charge par Mme Laplaze-Dussourd et par Philippe Dalat.</p> <p>Contact : UD UNSA de Corrèze – BP 560 – 19015 Tulle cedex Tél. fax 05 55 74 19 82 – email ud-19@unsa.org</p>
<p>A propos de l'APA</p>	<p>L'UNSA-Retraitées a pris connaissance des mesures que le gouvernement envisage de prendre pour assurer le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)</p> <p>Elle condamne le caractère régressif des dites mesures.</p> <p>Pour l'UNSA-Retraitées, l'APA doit être améliorée, pérennisée et prise en charge par la Sécurité sociale.</p> <p>Elle invite ses adhérents à signer la pétition commune aux unions confédérales de retraités et à la Fédération générale des Retraités de la Fonction publique.</p>

<p>« Ni putes, ni soumises »</p>	<p>L'UNSA a décidé de se faire le relais de l'appel national des femmes des quartiers : « ni putes, ni soumises ».</p> <p>Si vous souhaitez signer cet appel, vous pourrez le trouver sur le site www.macite.net</p> <p>D'autre part, la Marche des Femmes est partie. Pendant plus d'un mois, une dizaine de marcheuses vont traverser plus de 20 villes partout en France pour dénoncer les violences, le sexisme, le machisme de l'entourage familial, la pression sociale des quartiers au quotidien, etc.</p> <p>Cette marche traversera les villes suivantes : Asnières, Bordeaux, Charleville-Mézières, Clermont-Ferrand, Épinay-sur-Seine, Fontenay-sous-Bois, Grenoble, Grigny, Lille, Lons-le-Saunier, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Narbonne, Rennes, Sainte-Geneviève-des-Bois, Sarcelles, Strasbourg Toulouse, Vitrolles, Vitry-sur-Seine et se terminera à Paris, le 8 mars.</p> <p>Au programme dans les villes concernées : débats, actions, revendications. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil possible à ces marcheuses.</p> <p>La page : http://www.macite.net/home/rubrique.php3?id_rubrique=19 indique le calendrier détaillé des haltes.</p> <p>Un projet de tract centré sur l'égalité professionnelle hommes/femmes sera sous peu à votre disposition pour organiser les diffusions en vue de la journée du 8 mars. Il vous sera envoyé par le réseau informatique. Vous l'éditez sur place et choisirez là encore vos cibles de diffusion.</p>
<p>Des « emplois fermés » s'ouvrent aux étrangers</p>	<p>Après le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) et les caisses de Sécurité Sociale qui ont ouvert les postes de direction aux étrangers, la RATP va permettre aux étrangers non communautaires d'être recrutés au sein de l'entreprise publique de transport. L'article 9 du statut du personnel de la RATP, approuvé par dépêche ministérielle du 8 mars 1950, interdisait l'embauche des étrangers au sein de l'entreprise. Cette disposition a déjà connu une première modification pour permettre l'intégration des ressortissants de l'Union européenne.</p> <p>Cette seconde modification de l'article en question doit être encore confirmée par arrêté ministériel. Le syndicat UNSA RATP, qui était partie prenante lors de toutes les négociations, a approuvé cette décision.</p> <p>Cet évolution s'inscrit dans la réflexion conduite sur les 400.000 emplois fermés aux étrangers dans le secteur du transport et de l'industrie (RATP, SNCF, Air France, EDF-GDF, France Télécom, Aéroport de Paris). Les ministres de l'équipement et de l'industrie ont constitué un groupe de travail sur le sujet. Cette initiative a abouti à l'ouverture de négociation avec les syndicats des entreprises concernées.</p>
<p>IRAQ : aujourd'hui rien ne justifie une action militaire Manifestation à Paris le 15 février 2003</p>	<p>Le 15 février prochain, des manifestations vont avoir lieu dans la plupart des capitales du monde pour dire non à la guerre en Irak.</p> <p>Le Conseil national de l'UNSA du 23 janvier dernier a adopté une position (Communiqué de presse du 24 janvier) qui reprend la déclaration de la Confédération européenne des syndicats (CES) et se conclut ainsi : « Aujourd'hui, l'UNSA estime que, si aucune complaisance n'est possible vis-à-vis du régime irakien, rien ne justifie de décider et mettre en œuvre une action militaire ».</p> <p>Sur cette base, nous nous associons aux appels à manifester « Contre la guerre de Bush, pour la démocratie en Irak, contre le terrorisme, pour la paix au Proche-Orient »</p> <p>Précisons qu'après la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies du 5 février, l'UNSA confirme sa position.</p> <p>En France, la manifestation nationale se déroulera à Paris, à partir de 14h, de la place Denfert-Rochereau à la place de la Bastille.</p>